

02 NOV. 2020

# AVIS

Les étudiants inscrits pour la première fois en cinquième semestre de droit en langue française et désirant poursuivre leurs études en droit public sont appelés à faire leur choix via le site web de l'établissement et ceci en poursuivant les étapes suivantes :

- 1- Consulter l'administration électronique
- 2- Cocher « choix Spécialité »
- 3- Cocher « Droit public »
- 4- Cocher « Imprimer »

Une fois imprimées, les demandes doivent être déposées au guichet du service pédagogique **du 09 au 14 novembre 2020.**

L'administration.

**N.B :** Toute demande hors délai sera rejetée.